

ANRH

AssociatioN pour l'insertion et la Réinsertion professionnelle et humaine des Handicapés

ANRH CONSOLIDATION

Etats Financiers au 31 décembre 2017

ANRH

Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Siège Social : 17 impasse Truillot - 75011 PARIS
SIREN 775 660 970

Version du 3 avril 2018

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amort. & Provision</i>	<i>Net au 31/12/17</i>	<i>Net au 31/12/16</i>
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	1 807		1 807	1 807
Frais de recherche et de développement				
Logiciels, droits & valeurs similaires	392 647	340 314	52 334	74 423
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	3 151 267		3 151 267	2 971 267
Constructions, installation, agencement, aménagement	27 281 112	14 134 569	13 146 543	13 172 816
Installations techniques, matériels et outillage	6 700 080	5 118 267	1 581 814	1 670 682
Autres	2 431 355	1 883 477	547 878	574 820
Immobilisations corporelles en cours	29 619		29 619	
Avances et acomptes	23 889		23 889	
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés	21 909		21 909	12 896
Prêts				
Autres	278 352		278 352	267 269
ACTIF IMMOBILISE	40 312 036	21 476 626	18 835 410	18 745 979
COMPTES DE LIAISON				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	545 309	17 947	527 363	577 587
En cours de production	7 523		7 523	6 435
Produits semi-finis et finis	94 463		94 463	85 472
Marchandises	445 110	47 238	397 873	374 601
Avances et acomptes versés sur commandes	9 722		9 722	
Créances				
Créances usagers et comptes rattachés	7 056 951	56 335	7 000 616	6 625 921
Créances sur rémunérations du personnel				
Autres	2 429 205		2 429 205	1 765 109
Valeurs mobilières de placement	3 003 717		3 003 717	2 164 877
Disponibilités	1 173 318		1 173 318	1 767 089
Charges constatées d'avance	276 230		276 230	219 527
ACTIF CIRCULANT	15 041 549	121 519	14 920 030	13 586 617
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL	55 353 586	21 598 146	33 755 440	32 332 596

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	31/12/2017	31/12/2016
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
- Legs et donations	248 564	203 323
- Autres	731 973	731 753
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
- Excédents affectés à l'investissement	1 858 076	1 873 359
- Réserves de compensation	175 868	155 868
- Réserves de trésorerie		
- Autres réserves	10 061 484	10 082 496
Report à nouveau (a)	(9 666 508)	(8 887 129)
Résultat de l'exercice (b)	543 783	(774 850)
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
- Subvention d'investissement	5 195 309	5 259 021
- Legs et donations		
- Résultats sous contrôle de tiers financeurs	(9 768)	13 436
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 321 179	1 392 700
Provisions réglementées		
- Provisions pour réserve de trésorerie : couverture du BFR		
- Amortissements dérogatoires, provisions pour renouvellement immobilisations	268 508	52 568
- Réserves des plus-values	3 633 399	3 633 399
FONDS ASSOCIATIFS	14 361 866	13 735 944
COMPTE DE LIAISON		
Provisions pour risques	170 653	167 658
Provisions pour charges	3 280 761	3 241 443
Fonds dédiés :		
- Sur subventions de fonctionnement	295 709	197 159
- Sur autres ressources		
PROVISIONS ET FONDS DEDIES	3 747 123	3 606 260
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	4 880 827	4 640 866
Emprunts et dettes financières divers	6 077	1 327
Avances et acomptes reçus sur commande en cours	61 354	9 631
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 212 538	2 905 628
Dettes fiscales et sociales	7 962 603	6 991 056
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 156	111 679
Autres dettes	85 317	26 662
Produits constatés d'avance	311 579	303 545
DETTES	15 646 452	14 990 392
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	33 755 440	32 332 596

Résultat de l'exercice en centimes
Total du bilan en centimes

543 782,85
 33 755 439,90

COMPTE DE RESULTAT

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	4 527 476	4 343 009
Production vendue de biens	3 953 089	3 876 083
Production vendue de services	28 904 196	26 078 836
Dotation globale	6 270 383	6 060 478
Chiffres d'affaires	43 655 145	40 358 406
Production stockée	9 246	(57 227)
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	12 886 177	12 220 255
Reprises sur provisions amortissements, transferts de charges	4 699 042	4 714 298
Autres produits (hors cotisations)	41 989	33 960
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	61 291 599	57 269 691
Achats de marchandises	1 247 949	1 236 849
Variations stock de marchandises	(70 552)	(43 201)
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 377 512	1 367 430
Variation stocks matières premières et approvisionnements	46 943	(56 450)
Autres achats et charges externes	12 059 769	12 268 572
Impôts, taxes et versements assimilés	1 545 618	1 555 884
Salaires et traitements	31 873 603	29 841 233
Charges sociales	10 714 740	10 036 352
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 527 465	1 493 708
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	65 253	20 844
Dotations aux provisions pour risques et charges	546 615	475 897
Autres charges	6 656	25 306
CHARGES D'EXPLOITATION (II)	60 941 571	58 222 422
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	350 028	(952 730)
Produits financiers de participation		
Autres intérêts et produits assimilés	1 833	2 763
Reprise sur provisions et transferts de charges		
Différence positive de change	2 726	1 563
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	4 369	8 117
PRODUITS FINANCIERS (III)	8 929	12 443
Intérêts et charges assimilées	97 178	120 199
Différences négatives de change	550	2 574
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (IV)	97 728	122 773
RESULTAT FINANCIER (III-IV)	(88 799)	(110 330)
Sur opérations de gestion	379 631	242 407
Sur opérations en capital	193 363	748 424
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 959	21 481
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	600 952	1 012 312
Sur opérations de gestion	113 025	364 830
Sur opérations en capital	(867)	350 059
Dotation aux amortissements et provisions	206 240	7 740
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	318 398	722 629
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	282 554	289 683
IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 472
Total des PRODUITS	61 901 480	58 294 446
Total des CHARGES	61 357 698	59 069 296
EXCEDENT OU DEFICIT (I-II+III-IV+V-VI)	543 783	(774 850)

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

REGLES ET METHODES GENERALES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant du règlement n°99-01 du comité de la réglementation comptable du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations.

La méthode de base qui est retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS

Les éléments de l'actif immobilisés n'ont faits l'objet d'aucune réévaluation.

Conformément au règlement CNC 2002-10 qui impose à toutes les structures économiques d'utiliser la méthode d'amortissement par composants, l'ANRH avait procédé à cette régularisation sur l'exercice 2010 pour ce qui concerne les actifs immobilisés immobiliers.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée de vie des composants, soit sur les bases suivantes :

Gros œuvre	50 ans
Inst.GénéralesTech	30 ans
Facade Etanch.Couverture	20 ans
Agencement	15 ans
Matériel et mobilier industriel	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel, mobilier de bureau, informatique	de 3 à 10 ans

STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production.

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du prix moyen pondéré.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur vénale à la date de l'établissement des comptes.

CREANCES ET DETTES

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée au regard de la solvabilité des tiers dès lors que l'échéance est dépassée de plus de 90 jours.

ANNEXE (suite)**VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

La valeur brute est constituée par le coût hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

ACHATS

Les frais accessoires sur achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achats mais ont été comptabilisés dans les différents comptes et charges correspondants.

Les affranchissements de l'activité de routage ont été comptabilisés en charges et produits;

Les établissements impactés sont : ESAT Paris 11 BAPC 1.502K€, EA Nantes 758K€, EA Nanterre 287K€, EA Paris 72K€, ESAT Corbeil BAPC 54K€ et Autres 64K€, soit un impact total de 2.735K€.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

<u>Crédit-bail</u>	Total loyers payés en 2017	Solde des loyers à payer au 31/12/17 à moins de 5 ans	Solde des loyers à payer au 31/12/17 à plus de 5 ans
ANRH	527 262	1 225 102	0

<u>Emprunts à moyen et long terme</u>	Total intérêts payés en 2017	Restant dû au 31/12/17 (*)
ANRH	106 688	5 461 284

(*) Capital + intérêts selon les taux en vigueur au 31/12/17

FONDS DEDIES des établissements ANRH

	SOLDES AU 31/12/2016	Diminutions 2017	Augmen- tations 2017	SOLDES AU 31/12/2017
EA Beauvais	48 776	11 216		37 560
EA Corbeil	1 115			1 115
EA Epone	2 689			2 689
EA Etampes	13 072			13 072
EA Ivry	4 250			4 250
EA Lannion	899			899
EA Nanterre	29 890		5 080	34 970
EA Nantes	0		20 325	20 325
EA Orléans	5 562	2 430	2 457	5 589
EA Paris	405			405
EA Rouen	1 456			1 456
EA Saint Denis	5 640			5 640
EA Tours	1 648	1 648	2 744	2 744
EA Tremblay	0			0
ESAT Corbeil BAPC	7 360			7 360
Siège Social			84 930	84 930
Secteur hors gestion contrôlée	122 763	15 294	115 536	223 004
ESAT Paris 11 BPAS	2 776			2 776
ESAT Paris 13 BPAS	14 380			14 380
CRP	57 240	1 692		55 548
Secteur sous Gestion Contrôlée	74 396	1 692	0	72 704
TOTAL ANRH	197 159	16 986	115 536	295 709

ANNEXE (suite)**CHANGEMENT DE METHODE, DE PRESENTATION**

Néant.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'établissement de Lyon a bénéficié de l'agrément en tant qu'entreprise adaptée à partir du 1er janvier 2017.

L'association qui était locataire à Creil (60) a acquis le 31/08/2017 des locaux à Nogent-sur-Oise pour l'installation de son activité de cet établissement annexe de l'entreprise adaptée de Beauvais. La DIRECCTE a donné son accord pour que cet établissement de Nogent-sur-Oise obtienne un agrément distinct de celui de Beauvais en tant qu'entreprise adaptée à partir de janvier 2018.

Un leg de 85 K€ reçu en 2017 a été porté en fonds dédiés sur le siège social en vue d'actions spécifiques à financer sur l'établissement de Lannion. Un appartement d'une valeur de 45 K€ a été reçu également en leg et porté en immobilisations sur le siège social.

FAITS MARQUANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

A Blois, l'association a repris à effet du 1er janvier 2018 les actifs et le personnel de l'entreprise adaptée Valoria Services puis ceux de la société Au Comptoir du Linge à effet du 1er février 2018. Elle a obtenu l'agrément de la DIRECCTE pour la gestion de l'entreprise adaptée ainsi constituée à Blois (41).

L'association est devenue propriétaire à cette occasion des actions de la société Valoria Résidence Sociale qui exploite une résidence hôtelière à vocation sociale à Blois.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**Engagement au titre des Indemnités de Fin de Carrière (IFC)**

Le calcul de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est basé sur une méthode actuarielle prospective en retenant notamment les hypothèses suivantes : mode de départ volontaire, départ à la retraite à l'âge de 65 ans, revalorisation des salaires de 1,5 % par an, turnover de 7,5 % par an.

L'engagement actuariel total au titre des IFC au 31/12/2017 s'établissait à 3.280.760 €, provisionné en totalité comme suit :

Etablissements	IFC CUMULEE		
	Provision constituée au 31/12/2016	Provision constituée au 31/12/2017	Variation
Entreprises Adaptées	2 813 236	2 812 664	-572
BAPC (pas d'obligation)	0	0	0
Autres	163 826	178 930	15 104
Secteur gestion contrôlée	264 379	289 166	24 787
Total	3 241 441	3 280 760	39 319

Effectif contractuel au 31/12/2017 : en nombre de contrat y compris les usagers des ESAT

	<u>EX 2016</u>	<u>EX 2017</u>	dont TH EA	dt TH autres (*)	dont Valides	dont Encad.	Nb de personnes	
							50-55 ans	56 ans et +
Secteur hors MS	1 234	1 324	1 007	20	97	200	327	306
Secteur MS	414	423	0	321	0	102	70	47
Effectif ANRH*	1 648	1 747	1 007	341	97	302	397	353

*dont effectif de 321 usagers (non salariés) des ESAT (effectif constaté en fin de période)

Rémunération des commissaires aux comptes

Honoraires facturés en 2017 : 59.868 € TTC + frais 5.781 € TTC

IMMOBILISATIONS et AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS	<i>Valeur brute début exercice</i>	<i>acquisitions</i>	<i>cessions</i>	<i>virement poste à poste</i>	<i>Valeur brute fin exercice</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement	1 807				1 807
Autres immobilisations incorporelles	356 769	35 879			392 647
TOTAL (I)	358 576	35 879			394 454
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	2 971 267	180 000			3 151 267
Constructions, installation, agencement et aménagement	26 497 120	783 992			27 281 112
Installations techniques matériel et outillage	6 375 594	346 661	22 174		6 700 080
Installations générales, aménagements divers	194 238	9 119			203 357
Matériel de transport	371 651	91 697	517		462 831
Matériel de bureau et informatique	1 155 224	69 072			1 224 296
Mobilier	519 648	21 223			540 870
Autres					
Immobilisations corporelles en cours		29 619			29 619
Avances et acomptes		23 889			23 889
TOTAL (II)	38 084 742	1 555 271	22 691		39 617 322
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations					
Prêts					
Autres titres et immobilisations financières	280 165	20 096			300 260
TOTAL (III)	280 165	20 096			300 260
TOTAL (I+II+III)	38 723 482	1 611 245	22 691		40 312 036

AMORTISSEMENTS	<i>Valeur début exercice</i>	<i>Dotation exercice</i>	<i>Reprise exercice</i>	<i>virement poste à poste</i>	<i>Valeur fin exercice</i>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais établissement					
Autres immobilisations incorporelles	282 346	57 968			340 314
TOTAL (I)	282 346	57 968			340 314
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions, installation, agencement et aménagement	13 324 305	810 264			14 134 569
Installations techniques matériel et outillage	4 704 912	435 529	22 174		5 118 267
Installations générales, aménagements divers	98 889	33 795			132 684
Matériel de transport	302 354	37 279	517		339 116
Matériel de bureau et informatique	915 801	104 450			1 020 251
Mobilier	348 896	42 529			391 426
Autres					
TOTAL (II)	19 695 157	1 463 846	22 691		21 136 312
TOTAL (I+II)	19 977 503	1 521 815	22 691		21 476 626

PROVISIONS

PROVISIONS	<i>Valeur début exercice</i>	<i>Affectation résultats et retraitement</i>	<i>Dotation exercice</i>	<i>Reprise exercice</i>	<i>Valeur fin exercice</i>
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Provisions pour risques	167 658		82 653	79 658	170 653
Provisions pour charges	3 241 443		351 603	312 284	3 280 761
TOTAL (I)	3 409 101		434 256	391 943	3 451 414
PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
Sur immobilisations :					
- incorporelles					
- corporelles					
- financières					
Sur stocks et en cours	17 947		47 238		65 185
Sur comptes clients	46 537		20 705	10 908	56 335
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL (II)	64 484		67 943	10 908	121 519
TOTAL GENERAL (I+II)	3 473 585		502 199	402 850	3 572 933

CREANCES ET DETTES

CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
		<i>à un an au plus</i>	<i>à plus d'un an</i>
Prêts			
Autres immobilisations financières	300 260		300 260
Créances Dotation Globale à recevoir	826 537		
Clients et comptes rattachés	7 056 951	7 056 951	
Autres créances	1 602 668	1 602 668	
Charges constatées d'avance	276 230	276 230	
TOTAL	10 062 647	8 935 849	300 260
- Prêts accordés en cours d'exercice			
- Remboursements prêts obtenus en cours d'exercice			

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		<i>1 an au plus</i>	<i>à plus d'un an moins 5 ans</i>	<i>à plus de 5 ans</i>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 880 827	956 103	2 243 315	1 681 409
Emprunts et dettes financières divers	6 077	6 077		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 212 538	2 212 538		
Dettes fiscales et sociales	7 962 603	7 962 603		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	126 156	126 156		
Autres dettes	146 672	146 672		
Produits constatés d'avance	311 579	311 579		
TOTAL	15 646 452	11 721 728	2 243 315	1 681 409
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 180 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	932 220			

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

<i>Rubriques</i>	<i>Montant début exercice</i>	<i>Affectation résultats et retraitement</i>	<i>Dotation exercice</i>	<i>Reprise exercice</i>	<i>Montant fin exercice</i>
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	935 076		45 461		980 537
Ecarts de réévaluation					
Réserves					
Statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementaires :					
- investissement	1 998 839	-1 966		34 329	1 962 543
- compensation	155 868	20 000			175 868
- trésorerie					
Autres réserves	9 957 017				9 957 017
Report à nouveau	-8 887 129	-779 379			-9 666 508
Résultat de l'exercice	-774 850	774 850	543 783		543 783
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise					
- Apports	5 259 021			63 712	5 195 309
- Legs et donation					
- Résultats sous contrôle de tiers	13 436	-23 204			-9 768
SUBVENTIONS	1 392 700		16 667	88 188	1 321 179
PROVISIONS REGLEMENTEES					
Réserve de trésorerie					
Amortissements dérogatoires					
Renouvellement d'immobilisations	52 568	9 700	206 240		268 508
Autres provisions réglementées	3 633 399				3 633 399
TOTAL (I)	13 735 944	0	812 150	186 229	14 361 866

LISTE DES ETABLISSEMENTS ANRH**ETABLISSEMENTS SECTEUR ADAPTÉ**

ANRH BEAUVAIS	10 rue des 40 Mines	60000 ALLONNE
ANRH CORBEIL	36 Av. Ml de Lattre de Tassigny	91100 CORBEIL ESSONNES
ANRH EPONE	2 ter avenue de la Mauldre	78680 EPONE
ANRH ETAMPES	37 avenue des Grenots	91150 ETAMPES
ANRH IVRY	9496 avenue Victor Hugo	94200 IVRY SUR SEINE
ANRH LANNION	Route Trégastel Z.I. de Lannion	22300 LANNION
ANRH LYON	2 rue du Commandant Dubois	69003 LYON
ANRH MONTAUBAN	65 avenue du Portugal zone commerciale Albasud	82000 MONTAUBAN
ANRH NANTERRE	27 rue Michelet	92000 NANTERRE
ANRH NANTES	32 rue du Marché Commun B.P. 33245	44332 NANTES Cedex 03
ANRH ORLEANS	28 rue de Châtelliers	45000 ORLEANS
ANRH PARIS	17 impasse Truillot	75011 PARIS
ANRH PEYRUIS	rue Pierre Gassendi ZA La Cassine	04310 PEYRUIS
ANRH ROUEN	30 boulevard Lénine	76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY
ANRH SAINT DENIS	30 bis rue du Bailly	93210 LA PLAINE SAINT DENIS
ANRH TOURS	13 rue Joseph Priestley	37100 TOURS
ANRH TREMBLAY	Zone Paris Nord II - 209 avenue des Nations Tremblay-En-France	95934 ROISSY CDG cedex

ETABLISSEMENTS SECTEUR PROTÉGÉ

ANRH ESAT BEAUVAIS	72, rue du Pont d'Arcole	60000 BEAUVAIS
ANRH ESAT CORBEIL	44, Av. Ml de Lattre de Tassigny	91100 CORBEIL ESSONNES
ANRH ESAT PARIS 11	17, impasse Truillot	75011 PARIS
ANRH ESAT PARIS 13	57/59 rue de Patay	75013 PARIS
ANRH CRP	51/53 boulevard Biron	93400 SAINT OUEN

AUTRES STRUCTURES

ANR CONSEIL	17, impasse Truillot	75011 PARIS
ANR FORMATION	17, impasse Truillot	75011 PARIS
ANRH SIEGE SOCIAL	17, impasse Truillot	75011 PARIS

BlueOne Audit

Société d'Audit, Commissariat aux comptes et Expertise-comptable
35bis, avenue de Grammont – 37000 TOURS
Tel : 02 47 36 26 26 – Fax : 02 47 39 10 95

ANRH
17 impasse Truillot
75011 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017



SARL au capital de 120 000 euros
Inscrite auprès de Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes d'Orléans
et au tableau de l'ordre des Experts-comptables des Pays de Loire
SIRET : 537 537 623 00010 – APE : 6920 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ANRH relatif à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ANRH à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les travaux d'audit ont porté sur l'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association ANRH à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

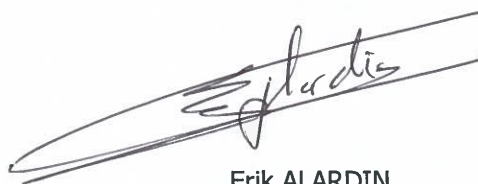
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à TOURS
Le 5 Juin 2018
Pour BLUEONE AUDIT

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'E. Alardin', is written over a horizontal line.

Erik ALARDIN
Commissaire aux Comptes